

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE PORTIRAGNES



34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

L'an deux mille onze, le 12 avril

A 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude EXPOSITO, Maire.

\*\*\*\*\*

Étaient présents : ARNAU Liliane – BOYER Denis - BUIL Alexandre – CALAS Philippe – CHAUDOIR Gwendoline - COURADIN Francis – DE LA RUA Michel – FERNANDEZ Sandrine - JOURNET Michel – MARTIN Laure – MAUREL Bruno – MINGUET Céline - PEREZ Gérard – PIONCHON Frédéric - ROUCAIROL Roch – SOLERE Daniel – TOULOUZE Philippe – VAYRETTE Frédéric -

Étaient absents avec procuration : Philippe FAURE – Jean Louis BISQUERT -

Étaient absents : GOMEZ Tom – LAMOUREUX Marlène

**Objet** : PLU- Approbation de sa modification

Le conseil municipal,  
Vu le code de l'urbanisme

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2009 approuvant le plan local d'urbanisme qui a fait l'objet depuis de deux modifications simplifiées approuvées les 13 avril 2010 et 07 avril 2010.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 décembre 2010 approuvant la décision de modifier le plan local d'urbanisme.

Vu l'arrêté municipal en date du 04 janvier 2011 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique.

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur.

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme :

Entendu l'exposé de M. le Maire après en avoir délibéré :

Décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

Dit que, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de PORTIRAGNES ainsi qu'à la Direction départementale des Territoires et de la Mer et dans les locaux de la Sous-préfecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Claude EXPOSITO



SOUS-PREFECTURE  
REQU LE

14 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

